



## Annulation vente de vehicule

Par **marci**, le **22/01/2015** à **17:58**

J'ai vendu un véhicule d'occasion à un "ami" le 14 octobre 2014. Il m'a versé 800 euros. Et devait me donner les 700 euros manquants le 31 octobre 2014. J'ai fait confiance et laissé tous les documents et carte grise.

Hors depuis, aucunes nouvelles; pire des menaces à chaque appel de ma part. A chaque rdv organisé pour trouver un arrangement... personne au rdv. portable eteint!

Donc je vais à la gendarmerie, explique mon cas. La on me dit qu'il faut trouver un arrangement pour faire une annulation de vente de la part de l'acheteur. La gendarmerie prend le relais pour organiser un entretien... résultat RIEN!!! Je retourne donc à la gendarmerie... et là grande surprise: obligation de laisser les 800 euros et les documents nécessaires pour l'annulation de vente. Surprise hier ce monsieur laisse enfin la clef de la voiture et la carte grise, signe les documents nécessaires, émet une réserve du fait que je pourrai récupérer la voiture quand le chèque sera bien encaissé (message de la gendarmerie), qui me précise de passer ce matin. Ce matin, récupération des clefs et carte grise. Mais où est le véhicule???? A l'abandon dans une ruelle à 3 kilomètres de là. Je m'y rends, je trouve le véhicule, pneu à plat, carrosserie rayée... QUI arrive? les mêmes gendarmes. Qui me précisent que le véhicule n'est plus assuré et que tant que je ne présente pas l'assurance je n'ai pas le droit de le conduire!!!! Je fais la remarque de l'état de la voiture. Et la réponse est: "on ne peut rien faire pour ça!"

Je vais donc à l'assurance prendre l'attestation, je récupère ma voiture. Et la réponse de la gendarmerie est: "vous ne pouvez plus rien faire vous avez annulé la vente!!"

Questions: que puis je faire? Le véhicule est dans un état lamentable!!!

De plus ce véhicule n'a pas été assuré depuis la vente, l'acheteur n'avait même pas le permis!!!

SOS

Par **moisse**, le **24/01/2015** à **17:18**

Bonsoir,

Je ne comprends pas trop en quoi consiste l'intervention de la gendarmerie, pas plus que cette procédure d'annulation de la vente.

Qu'avez-vous récupéré comme papiers :

\* l'ancienne carte grise

\* une nouvelle carte grise ?

Avez-vous adressé le certificat de cession à la Préfecture ??

Si administrativement tout est en règle, vous tournez la page.

Sinon vous devrez engager un avocat qui va vous coûter 4 fois le prix du véhicule sans espoir de récupération si votre "ami" est en défaut de solvabilité.